



**HAL**  
open science

## Un clergé régulier en frontière chrétienne. L'Ordre de Malte au temps des Réformes (1530-1660)

Anne Brogini

► **To cite this version:**

Anne Brogini. Un clergé régulier en frontière chrétienne. L'Ordre de Malte au temps des Réformes (1530-1660). Julien Léonard (dir.). Prêtres et pasteurs. Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVIe-XVIIe siècles), PUR, 2016, 978275355914. 10.4000/books.pur.47269 . hal-03597168

**HAL Id: hal-03597168**

**<https://univ-cotedazur.hal.science/hal-03597168v1>**

Submitted on 19 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Presses universitaires de Rennes

---

**Prêtres et pasteurs** | Julien Léonard

---

## Un clergé régulier en frontière chrétienne

**L'Ordre de Malte au temps des Réformes  
(1530-1660)**

**Anne Brogini**

p. 27-39

**Texte intégral**

1  Apparus vers 1070<sup>1</sup>, transformés en ordre religieux-militaire

dans le contexte des Croisades, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, mieux connus sous le nom d'Ordre de Malte, sont un ordre international composé depuis le Moyen Âge de huit nations nommées « Langues » (France, Auvergne, Provence, Italie, Castille, Aragon, Allemagne, Angleterre), de plus de 700 commanderies situées en Europe catholique et d'un couvent outre-mer qui a connu des établissements successifs, inhérents à la destinée militaire de l'Ordre : Jérusalem, comté de Tripoli, Chypre, Rhodes, puis Malte (1530-1798).

- 2 L'histoire religieuse des ordres militaires constitue un chantier neuf de l'historiographie européenne<sup>2</sup>, et son intérêt tient notamment aux problèmes spécifiques à leur vie conventuelle, et à la manière dont les frères parviennent à concilier une identité monastique avec leur appartenance à la noblesse et avec leurs activités guerrières. L'approche religieuse est également indissociable de la charité et de l'hospitalité, que nombre d'entre eux pratiquent, et d'une étude des femmes au sein d'ordres par essence masculins, mais qui acceptent des sœurs<sup>3</sup>. L'appréhension de la spiritualité des frères suppose l'étude des règles qui les régissent, des formes de dévotion individuelles et collectives, des fondations pieuses et des actes de charité, de l'éducation intellectuelle et religieuse des novices, des responsabilités pastorales éventuelles que les frères revêtent dans les territoires frontaliers où ils sont implantés et de l'encadrement religieux qu'ils imposent aux sociétés placées sous leur autorité<sup>4</sup>. Il est intéressant de projeter ces interrogations sur la réalité de l'Ordre de Malte au début de l'époque moderne, quand les Réformes protestantes et catholique brisent, puis restaurent l'unité de son couvent. Après les dissensions consécutives à la diffusion du protestantisme et à la suppression de la Langue d'Angleterre, l'unité retrouvée des frères passe par une rénovation religieuse post-tridentine. La Réforme catholique a fait l'objet de nombreux travaux<sup>5</sup>, qui permettent de saisir au mieux les transformations du couvent, marqué par un renouveau spirituel, fondé sur une



observance plus stricte de la règle, sur la fondation dans le port de Malte de monastères féminins, et sur un renouveau d'une pratique hospitalière proche de celle que l'on observe à la même époque en péninsule italienne<sup>6</sup>.

## Un ordre monastique en double crise

3 Le premier XVI<sup>e</sup> siècle constitue une période difficile pour les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, placés en situation d'échec militaire après les pertes successives de Rhodes en 1522, qui leur est enlevée par le sultan Süleymân, et du préside de Tripoli en 1551, qui leur avait été confié par Charles Quint en 1530, en même temps que Malte. Souillés par la perte cumulée de la noblesse et de la croisade, les chevaliers vivent douloureusement l'éloignement des terres musulmanes que suppose leur double éviction de Rhodes et de Tripoli : en trente ans, l'Hôpital se trouve éloigné de la Terre Sainte, mais également expulsé de Barbarie où il envisage en 1548 d'établir son couvent, afin d'y fonder un État latin d'Afrique destiné à défendre le front de la chrétienté latine<sup>7</sup>, conformément à la vocation historique des ordres religieux-militaires. Ces deux échecs ébranlent son identité d'ordre religieux-militaire caractérisée par une définition médiévale de la noblesse, qui prévaut encore au premier XVI<sup>e</sup> siècle en France et généralement en Europe, où la noblesse reste indissociable des vertus guerrières, de la victoire et de la renommée<sup>8</sup>. Les pertes de Rhodes et de Tripoli reflètent une rétraction générale de la frontière chrétienne dans la Méditerranée du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, repoussée vers l'ouest et vers le nord par la poussée turque et barbaresque<sup>9</sup>. À la macule guerrière s'ajoute la perte du rôle hospitalier, l'éloignement géographique du Levant rendant difficile l'exercice du vœu d'assistance aux pèlerins chrétiens allant vers les Lieux Saints.

4 Menacé par un contexte méditerranéen qui lui est défavorable, l'Ordre est également victime d'une crise interne, à l'instar de la chrétienté qui subit au même moment une double menace : extérieure (poussée turque dans les Balkans) et intérieure (rupture protestante). La



migration vers l'ouest et leur installation à proximité de la rive européenne confrontent et associent les Hospitaliers aux idéaux de réformation qui agitent la chrétienté<sup>10</sup>, tandis que la sécularisation de la majeure partie des biens des Teutoniques, après la conversion de leur grand-maître au luthéranisme en 1525, témoigne du péril que représentent les nouvelles idées pour l'Hôpital<sup>11</sup>. Durant la décennie 1530, plusieurs Langues sont touchées à Malte par les querelles religieuses. Les troubles éclatent d'abord dans celle d'Angleterre, où des duels et des rixes pour motifs religieux éclatent régulièrement<sup>12</sup>. Le Conseil de l'Ordre est également touché par les tensions quand le Turcopilier (chef de la Langue anglaise) multiplie les provocations contre le grand-maître et les attaques contre l'Ordre entre 1537 et 1539<sup>13</sup>. Puis en 1540, le roi Henri VIII confisque les biens de l'Ordre dans son royaume et supprime la Langue d'Angleterre. Conditionnés par les idées nouvelles, favorables au même titre qu'une grande partie de la noblesse allemande et anglaise à la sécularisation des territoires de l'Église, la quasi-totalité des frères anglais (23 chevaliers sur 27) abandonnent le couvent pour regagner leur pays, en dépit d'une interdiction émise par le Conseil en 1541<sup>14</sup>.

- 5 La suppression de la Langue d'Angleterre accélère la diffusion des idées réformées dans la société insulaire et dans le couvent, touchant faiblement des religieux allemands peu nombreux, et plus fortement les Français. En 1536, un servant d'armes français est privé de son habit pour avoir adhéré aux idées de Luther, tandis qu'en 1542, des placards sont affichés sur la porte de l'église conventuelle de Birgù<sup>15</sup>, et l'évêque de Malte fait conduire une enquête au sein de la population pour trouver les coupables, dont plusieurs sont condamnés pour hérésie en 1544<sup>16</sup>. En 1546, un chapelain français, Frà François Gesuald, prêche à son tour les idées réformées et rassemble autour de lui des laïcs<sup>17</sup>. Après une condamnation à deux ans de prison en 1550<sup>18</sup>, il reprend ses prédications dans le port, jusqu'à sa nouvelle condamnation à la perte de l'habit



et au bûcher pour hérésie en 1554<sup>19</sup>. Dans les années 1550, soucieux de l'ampleur du phénomène, le grand-maître ordonne de recenser le nombre de clercs et de laïcs qui ont adhéré à la Réforme<sup>20</sup>, et le Conseil réclame un sévère contrôle des entrées des galères dans l'espace portuaire, afin de brûler tout ouvrage protestant qui serait à bord<sup>21</sup>. Le grand-maître Jean de La Valette (1557-1568) espère être investi d'un pouvoir inquisitorial au sein de son ordre et de la société portuaire, mais le pape Pie IV préfère confier la charge à l'évêque en 1561, avant de créer à Malte, en 1574, un tribunal du Saint-Office romain indépendant de l'Ordre.

- 6 La disparition de la Langue d'Angleterre et de la quasi-totalité des frères anglais, les enquêtes conduites au sein de l'Hôpital et les exclusions du couvent prononcées contre tous les religieux français séduits par la Réforme jusqu'aux années 1560, ont sur l'Ordre deux conséquences essentielles. D'abord, sa réunification autour d'une identité catholique assumée qui s'appuie, surtout après la perte de Tripoli en 1551, sur une revivification dans le sillage de l'Espagne de la guerre sainte contre l'Islam ; ensuite, le renforcement de son ancrage méditerranéen par la prépondérance incontestable des nations de l'Europe du sud. Des deux Langues « nordiques », déjà minoritaires avant le XVI<sup>e</sup> siècle, l'une est supprimée en 1540 et l'autre, la Langue d'Allemagne, pèse d'un poids très réduit dans le couvent, tant en nombre de frères qu'en terme de rôle politique. À partir du second XVI<sup>e</sup> siècle, la domination des Langues italienne, espagnoles (Castille et Aragon) et françaises (surtout provençale) devient donc considérable. Cette hégémonie se fonde en grande partie sur une Réforme catholique à laquelle, dans l'ensemble, leur pays et leurs membres adhèrent – bien que le contexte français soit plus ambigu –, et qu'elles vont s'efforcer d'appliquer au sein du couvent, par un désir de rénovation religieuse et par une volonté affichée d'enraciner définitivement l'Ordre de Malte dans l'histoire de la chrétienté méditerranéenne.



## L'Ordre transformé par la Réforme

## catholique

- 7 Le désir de réforme est largement partagé par les ordres monastiques de la chrétienté ; les frères y aspirent, sans nécessairement s'accorder sur la manière de conduire la rénovation religieuse<sup>22</sup>. À Malte, frères et Langues font remonter leurs aspirations au Conseil par le biais de « rolles » (suggestions composées de plusieurs pages rédigées avec soin), qui reflètent une soif de rénovation à partir des années 1570-1580.
- 8 En 1578, le rôle du grand-maître Jean de La Cassière (1572-1581) atteste la ferveur religieuse de son auteur et un profond désir de retour, au sein du couvent, à une pratique catholique purifiée<sup>23</sup>. Reflet des décisions du concile de Trente, le programme de La Cassière vise à insérer l'Ordre dans un modèle clérical redéfini, au sein duquel moines, prêtres et évêques doivent parfaitement maîtriser le dogme, pour mieux l'enseigner aux religieux et laïcs qu'ils forment, dans le cadre de l'établissement au second XVI<sup>e</sup> siècle d'un modèle d'éducation catholique désormais régi par des règles qui s'uniformisent en Europe, qui sont appliquées par tous et ne diffèrent plus que par la diversité des charismes et des pratiques pédagogiques propres à chacun des ordres et congrégations chargés de la diffusion du savoir<sup>24</sup>. La Cassière propose ainsi de revenir à la « sainte institution du *Collachium* » qui, à Rhodes, séparait par des murailles les chevaliers des laïcs. Le concile de Trente a en effet débattu de la clôture monastique, et sur le plan de la discipline, a révoqué la *licentia extra standi* accordée aux religieux, c'est-à-dire la faculté de vivre hors du couvent pour étudier ou exercer un office près d'une cour seigneuriale ou d'une famille privée ; l'obligation de clôture religieuse a ainsi été restaurée, et encore plus sévèrement pour les moniales<sup>25</sup>. D'autres rolles insistent sur la nécessité d'instruire les chapelains et de ne plus accepter de religieux ignorant le latin et les rudiments de la religion catholique<sup>26</sup>, de lutter contre l'oisiveté des novices par les services militaires<sup>27</sup>, et de combattre leurs mauvaises mœurs par des exercices spirituels et par un encadrement plus strict<sup>28</sup>.






- 9 Tous ces rôles adhèrent aux décisions prises par les Pères du concile de Trente, attachés à valoriser les prêtres et leurs fonctions d'enseignement et d'encadrement. La *cura animarum* étant le fondement de l'Église, il faut s'assurer de la bonne formation du prêtre et de la régularité de ses mœurs. Sur le modèle d'une réforme religieuse conduite en péninsules ibérique et italienne, par l'archevêque Charles Borromée à Milan et par l'évêque Gabriel Paleotti à Bologne, des conciles provinciaux sont réunis dans plusieurs pays d'Europe, comme en France où, dès la fin des guerres de Religion, l'épiscopat devient un relais puissant de la Réforme catholique dans les campagnes<sup>29</sup>.
- 10 Au désir des frères se greffe une volonté manifeste de la part du pouvoir de rénover le couvent. Entre 1547 et 1650, 91 ordonnances sont prises pour rappeler les cinq vœux des Hospitaliers (obéissance, chasteté, pauvreté, hospitalité, guerre sainte). L'obéissance est l'objet de 60 % des ordonnances magistrales en un siècle, suivie par l'hospitalité (17,5 % des ordonnances), la pauvreté (12 %), la guerre sainte et la chasteté (5 % chacune). La période qui suit la clôture du concile de Trente (1560-1600) est la plus concernée par le rappel des règles monastiques, avec une soixantaine d'ordonnances, tandis que la période postérieure (1600-1650) ne fait l'objet que d'une trentaine d'ordonnances. À l'instar des lois somptuaires prises par les pouvoirs religieux et politiques européens aux temps de la Renaissance et de la Réforme catholique, afin de définir les codes vestimentaires et de bannir le luxe ostentatoire des habits, marqueurs sociaux et sexuels par excellence<sup>30</sup>, des ordonnances votées par le Conseil rappellent le vœu de pauvreté des frères. Sont proscrits les vêtements d'une autre couleur que le noir ou le foncé et tous les tissus qui ne sont pas en coton (velours, soie, fils d'or et d'argent)<sup>31</sup>. Pour autant, les chevaliers nobles répugnent à abandonner les habits à la mode et en 1631, un chevalier se plaint au Conseil que



« les jeunes nobles vont vêtus de couleurs vives, de tissus coûteux, d'habits chargés de dentelles et de passementeries



et se coiffent de manière si extravagante et efféminée, que certains ressemblent plutôt à des histrions et à des comédiens étrangers qu'à des religieux<sup>32</sup> ».

- 11 Sont également condamnés les excès alimentaires, moins liés à la gourmandise des chevaliers qu'aux habitudes d'une vie nobiliaire fondée sur l'entretien de clientèles : depuis 1572, la ration quotidienne de froment pour les chevaliers est ainsi fixée à 6 pains<sup>33</sup>. Les jeux de hasard font l'objet des réprobations les plus impitoyables : non seulement le hasard est proscrit par l'Église, mais l'éventualité des gains financiers va à l'encontre du dénuement propre aux moines. Si en 1551, la condamnation pour avoir joué aux cartes ou aux dés est la *quarantaine* (40 jours de jeûne, rompus une fois par semaine par du pain sec)<sup>34</sup>, en 1587, la sanction est désormais maximale, les frères étant passibles de la privation de l'habit<sup>35</sup>. Puis, à partir des années 1570, tous les divertissements sont prohibés : en 1574, pour avoir joué à la balle dans les rues de La Valette, des chevaliers sont condamnés à la perte d'un an d'ancienneté<sup>36</sup> ; en 1582, la chasse est interdite aux environs du port<sup>37</sup> ; en 1588, le jeu du paille-maille est interdit, car il provoque des querelles entre frères<sup>38</sup>.
- 12 Plus strictes encore sont les règles concernant le vœu d'obéissance. En 1554 et 1577, les frères se voient rappeler leur devoir de manger en silence et de faire preuve de respect et d'obéissance au pilier (chef de la Langue). Il est interdit à table de rire, de plaisanter, de se moquer d'un autre frère, de prêter serment, de blasphémer, de parler de « choses immorales ou malhonnêtes », de jouer avec ses mains, avec des dés ou des cartes<sup>39</sup>. D'autres ordonnances interdisent aux frères de sortir nuitamment de leur chambre ou de leur cellule<sup>40</sup>. La nécessité d'assister à la messe est régulièrement soulignée : en 1551, une ordonnance contraint les frères à se rassembler dans l'église au moment de la messe<sup>41</sup>, et en 1567 et 1568, d'y être attentifs, c'est-à-dire de ne plus déambuler dans l'église en bavardant, ni jouer aux cartes, aux dés, voire à la balle pendant l'office<sup>42</sup> !
- 13  La législation sur le port des armes est abondante et soulève

pour les chevaliers la question de leur double identité monastique et nobiliaire. Les armes sont d'abord interdites la nuit, en 1551 et en 1553, afin de lutter contre les agressions qui se produisent entre religieux ou à l'encontre de laïcs<sup>43</sup>. Elles sont ensuite limitées en nombre durant la journée, dans la foulée du concile de Trente qui, rappelant la tradition de l'Église, interdit les duels<sup>44</sup>. En 1562, les chevaliers partant en course n'ont plus droit qu'à une armure, une épée et deux arquebuses<sup>45</sup> ; en 1568, les religieux ne peuvent plus conserver chez eux des pistolets, arquebuses et autres armes à feu<sup>46</sup> ; en 1569, ils n'ont plus le droit d'utiliser des armes blanches<sup>47</sup>. Seule l'épée est autorisée, car elle atteste la condition sociale des chevaliers ; mais en 1581, si ces derniers peuvent porter leur épée au côté, ils s'en voient interdire l'utilisation<sup>48</sup>. Et à partir de 1645, le seul geste de porter la main au fourreau dans la rue provoque la perte de quatre ans d'ancienneté dans l'Ordre<sup>49</sup>.

14 Ces ordonnances favorisent une diminution remarquable de la violence : après une forte hausse entre 1530 et 1570, puis une stabilisation élevée à environ une agression physique par jour pendant vingt ans (1570-1590), la violence décroît, pour se stabiliser vers 1620 à un seuil identique à celui de 1530 (une cinquantaine d'actes par décennie). Une même évolution s'observe en Europe<sup>50</sup>, liée aux effets de la Réforme catholique, qui renforce l'autocontrôle des individus, et à une évolution sociale où la défense du groupe s'efface peu à peu devant les intérêts individuels. Par la sanction, qui contraint à abandonner les réactions nobiliaires spontanées, autant que par l'instruction religieuse, qui vise à réformer les mœurs des frères, la Réforme catholique pousse les chevaliers à raisonner dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en tant que membres d'un ordre religieux plutôt que social. Au-delà de leur famille, de leur parentèle, c'est l'Hôpital qui devient leur groupe de référence, celui dont il faut défendre doublement l'honneur : par un comportement monastique conforme à la rénovation entreprise, et par un comportement militaire exemplaire, en tant que milice chrétienne s'illustrant dans une course



maritime qui permet de canaliser la violence masculine.

- 15 Pour autant, la nouvelle austérité qui régit le couvent entre 1560 et 1660 ne fait pas l'unanimité. Les désertions du couvent sont en hausse dans les années 1560-1570, essentiellement liées au protestantisme et aux guerres de Religion françaises ; puis après 1590, elles connaissent une nouvelle hausse, au temps où la Réforme catholique s'exprime le plus fortement dans le couvent (1590-1610), avant de diminuer et de se stabiliser autour d'une quarantaine de désertions par décennie.
- 16 Conséquence inattendue de la Réforme catholique, les désertions sont un phénomène qui ne touche pas que Malte. Les hommes d'Église se font plus rares dans les familles nobles de la France du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, la Réforme catholique rétablissant un mode de vie si exigeant qu'il apparaît incompatible avec le manque de vocation religieuse. Pour l'Ordre de Malte, l'enjeu est d'importance : il s'agit de conserver son prestige auprès des familles de la noblesse européenne et de continuer à exercer une séduction sur ses cadets qui comptent mener une carrière militaire, voire politique, et bénéficier des revenus réguliers que suppose la possession de commanderies. Renonçant alors en partie et officieusement au strict respect des vœux de pauvreté, de chasteté, voire d'obéissance, difficilement conciliables avec un état nobiliaire dont l'Ordre ne peut se passer puisqu'il constitue l'un des piliers de son identité, le couvent évolue par nécessité au XVII<sup>e</sup> siècle vers une vie moins austère, où les entorses à la règle sont moins sévèrement condamnées. En 1630, les novices reçoivent l'autorisation officielle de se récréer en pariant de petites sommes d'argent aux jeux de dés et de cartes<sup>52</sup> ; en 1637, les chevaliers obtiennent d'avoir meilleure chère dans les Auberges<sup>53</sup>, tandis qu'en 1631, un rôle du prieur de Messine se résigne à tolérer que les chevaliers affichent désormais en public leur concubinage<sup>54</sup>.

## L'Ordre rénové au XVII<sup>e</sup> siècle, entre hospitalité et croisade

- 17  L'Ordre de Malte va dès lors tirer parti à la fois de sa

situation géographique en frontière de chrétienté et de sa rénovation religieuse pour exalter comme jamais les deux vœux restants d'hospitalité et de guerre sainte, qui séduisent les religieux et apparaissent en définitive comme les plus nécessaires à sa survie et à l'édification de son image illustre. La construction d'une nouvelle cité, La Valette, devenue résidence du couvent en 1571, suppose l'édification à partir de 1574 d'une Sacrée Infirmerie, régulièrement aménagée et agrandie au fil des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>55</sup>. L'Infirmerie comporte une grande salle d'une centaine de mètres de long où sont alignés les lits des malades, ainsi que plusieurs autres salles réservées, l'une aux incurables<sup>56</sup>, l'autre aux maladies vénériennes<sup>57</sup>, et une autre aux femmes<sup>58</sup> ; au rez-de-chaussée, se trouvent une herboristerie, une bibliothèque médicale et les habitations du personnel soignant ; au sous-sol, les cuisines, les latrines et les salles de chirurgie et d'anatomie. En 1676, une école d'anatomie et de chirurgie est créée, afin de mieux former les praticiens au service de l'Ordre<sup>59</sup>. Les élèves de l'école, apprentis médecins, barbiers ou chirurgiens, suivent une formation théorique et pratique de dix ans. Les Hospitaliers se spécialisent à l'époque moderne dans certaines branches de la médecine et de la chirurgie, telles que les calculs rénaux, les tumeurs bénignes, la cataracte, ou tous les soins contre les maladies vénériennes.

18 Si l'Infirmerie est à l'origine réservée aux hommes, elle s'ouvre aux femmes malades à partir de 1631, les Hospitaliers renouant avec leur histoire primitive, du temps où coexistaient à Jérusalem deux *xenodochia* (terme grec désignant l'hôpital) pour chacun des deux sexes<sup>60</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, se diffusent les images du grand-maître visitant en personne, chaque dimanche après la messe, les malades de l'Infirmerie, « leur faisant lire l'Évangile, puis goûtant le pain et le vin qu'on leur donne, pour vérifier qu'on leur donne bien les meilleurs qui se puissent trouver<sup>61</sup> ».

19 Présenté comme un nouveau Christ, le grand-maître communique chaque dimanche avec les malades, partageant avec eux le pain, le vin et la lecture des textes saints. Une



telle scène est également l'objet de représentations picturales, comme celle réalisée par le peintre italien au service de l'Ordre, Mattia Preti, lors de la rénovation de l'église conventuelle de La Valette dans les années 1660. Outre les nombreuses fresques de la voûte, où le peintre retrace la vie de saint Jean-Baptiste, Mattia Preti réalise une fresque au-dessus de la porte d'entrée de l'église, qui exalte les deux vœux de guerre sainte et d'hospitalité. Le grand-maître Nicolas Cotoner vêtu de l'habit religieux des Hospitaliers (robe noire à croix blanche) y est représenté simultanément en train de donner à manger à un malade et de désigner de son bâton de puissance le tableau d'une galère, symbole de la croisade maritime.

20 L'hospitalité recouvre une réalité plus vaste que les soins médicaux, désignant aussi l'assistance aux « pauvres du Christ ». Cette charité traditionnelle se fonde sur des aumônes versées régulièrement aux familles les plus démunies, et sur des soins gratuits dispensés aux femmes seules et aux orphelins recueillis à l'Infirmierie. Entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle toutefois, penseurs, médecins et théologiens réfléchissent en Europe à une charité non plus simplement fondée sur l'assistance et l'aumône, mais articulée autour des concepts de police, entendu dans le double sens de civisme (soumission aux lois) et de civilité (bonne éducation), et de travail régénérateur, considéré comme un antidote de l'oisiveté perverse. Sous l'influence des actions menées par João Ciudad (« Jean de Dieu », 1495-1550), Camille de Lellis (1550-1614) et Vincent de Paul (1576-1660), comme des théories humanistes de Juan Luis Vivés (*De subventione pauperum*, 1526) ou Pérez de Herrera (*Discurso del amparo de los legítimos pobres y reducción de los fingidos*, 1598), l'Ordre ne reste pas insensible aux nouvelles réflexions concernant l'assistance aux pauvres et la resocialisation des marginaux.

21 Trois ordonnances sont prises à Malte durant le premier XVII<sup>e</sup> siècle, qui reflètent l'évolution du comportement de l'Ordre envers les pauvres et les exclus. En 1614, le grand-



maître ordonne le recensement de tous les mendiants valides et leur mise au travail obligatoire, qui relève plus du châtement que d'un désir d'éducation<sup>62</sup>. Trente ans plus tard, en 1644, une autre ordonnance témoigne d'une attitude différente envers les pauvres, distingués entre mendiants « honnêtes » (invalides ou trop âgés pour travailler) et « malhonnêtes » (valides). Les mendiants honnêtes reçoivent une bulle les autorisant à mendier dans le port, l'institutionnalisation de la mendicité accompagnant l'émergence d'une tolérance, voire d'une acceptation de la pauvreté. Quant aux pauvres valides, ils ne sont plus seulement assignés à des travaux d'utilité publique, mais placés en apprentissage individuel, afin d'y apprendre un métier pouvant assurer leur subsistance dans un proche avenir<sup>63</sup>. En 1653 enfin, les Hospitaliers s'intéressent aux enfants de mendiants, qu'ils enlèvent à leurs parents pour les soustraire à la marginalité. Mis au travail, ces enfants âgés de 7-8 ans perçoivent un salaire mensuel qui leur est intégralement versé vers 15-16 ans, afin de servir de dot aux filles en âge de se marier, et de fonds nécessaire à l'entrée dans la vie active pour les garçons<sup>64</sup>.

22 Concernant les femmes pauvres ou marginales, l'Ordre se préoccupe à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de créer, avec l'assistance de l'Inquisiteur, un couvent des Repenties regroupant les anciennes prostituées du port. Fondé par les chevaliers en 1595 et placé dans la dépendance directe de l'Ordre de Malte, le couvent adopte la règle des nonnes hospitalières. En 1596, une lettre de l'Inquisiteur au pape informe que le couvent est en cours de construction et qu'il a été décidé qu'à la mort de chaque prostituée du port, une partie de leurs biens doit être versée au couvent, tandis que celles qui sont en activité sont contraintes de verser chaque mois une somme destinée à l'entretien du couvent et à la vie quotidienne des religieuses. Devenues trop âgées pour exercer, les prostituées qui ont contribué au financement du couvent voient leur avenir assuré : elles peuvent prendre le voile et vivre jusqu'à leur mort au couvent<sup>65</sup>. En 1602, le pape Clément VIII reconnaît l'existence officielle du couvent





des Repenties, dépendant de l'Ordre de Malte<sup>66</sup>. Enfin, en 1615, le Saint-Office fixe définitivement la « cotisation » imposée aux prostituées : un cinquième des biens des prostituées décédées après avoir rédigé un testament est versé au couvent ; si ces dernières meurent sans testament, la totalité de leurs biens revient au couvent des Repenties<sup>67</sup>. À cette date cependant, le couvent ne dépend plus des Hospitaliers qui, depuis 1609, l'ont placé sous l'autorité des moniales franciscaines de La Valette.

- 23 Second vœu exalté par l'Ordre de Malte au XVII<sup>e</sup> siècle, la guerre sainte s'incarne dans la course. Pratiquée depuis Rhodes, cette dernière revêt une dimension de croisade après la trêve entre les Espagnols et les Ottomans, qui met fin en 1577 à la guerre d'escadres et aux grands conflits navals<sup>68</sup>. Distinguée de la piraterie depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, elle devient un acte de guerre codifié et normalisé, où course et corsaires se reflètent et se glorifient mutuellement : l'activité est ennoblie par ses nouveaux acteurs, les chevaliers, qui sont confortés dans leur noblesse par la dimension de croisade revêtue par la course. Dans une même émotion hagiographique, Hospitaliers et récits œuvrent à l'exaltation de ces opérations maritimes, élevées au rang d'actes chevaleresques. Comme la guerre « classique » auparavant, elles deviennent l'expression de la noblesse des chevaliers de Malte et le moyen de maintenir la frontière entre l'Islam et la chrétienté. Une relation anonyme du XVII<sup>e</sup> siècle souligne en effet qu'« en faisant de grandes prises, [les chevaliers] libèrent de leur misérable servitude de nombreux chrétiens<sup>69</sup> ».

- 24 Outil nécessaire pour affaiblir les Infidèles et renforcer la chrétienté, en la défendant par armes et en ramenant en son sein les chrétiens capturés, la course débouche sur une œuvre pie par excellence, qui est la rédemption des captifs. Celle-ci libère doublement les chrétiens sauvant à la fois leur corps, en les libérant de leur servitude, et leur âme, en leur évitant la tentation de renier leur foi et de devenir musulman. Elle motive chez les Hospitaliers le désir de fonder à Malte un Mont de la Rédemption en 1607, destiné





à racheter les Maltais trop pauvres pour espérer une libération et encourageant le risque « de perdre leur foi et le Salut de leur âme, à cause d'une servitude insupportable et privés de tout espoir de liberté<sup>70</sup> ».

\*\*\*

25 En réalité, le Mont de Rédemption de l'Ordre s'illustre par son absence d'activité au XVII<sup>e</sup> siècle, mais sa création symbolique atteste aux yeux de tous que les Hospitaliers continuent de remplir la mission pour laquelle ils ont été créés, à savoir la défense de la chrétienté les armes à la main, la croisade recouvrant dès le milieu du Moyen Âge de vastes objectifs de lutte contre tous les périls qui menacent la catholicité de l'extérieur (Infidèles, païens) ou de l'intérieur (schismatiques, hérétiques et tous ceux qui s'opposent aux intérêts politiques de Rome)<sup>71</sup>. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'Ordre de Malte a donc su parfaitement tirer profit de la double crise qu'il a traversée et qui l'a remis en cause de l'extérieur (pertes de Rhodes et Tripoli) et de l'intérieur (protestantisme) : elle a favorisé sa rénovation et la revivification de son image écornée. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les Hospitaliers se présentent donc à tous et à eux-mêmes comme des religieux fermement dévoués à leurs vœux sacrés – surtout à celui d'hospitalité – et comme des chevaliers parfaits, quintessence de la pure noblesse européenne et catholique.


## Notes

1. RILEY-SMITH J., *The Knights Hospitaller in the Levant (c. 1050-1309)*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, remet en cause la date admise jusqu'alors de 1048.

2. DE AYALA MARTÍNEZ C., « Prática religiosa e espiritualidade militar », I. C. FERREIRA FERNANDES (dir.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros*, Palmela, GEsOS, 2012, p. 135-138.

3. STRUCKMEYER M., *Female Hospitallers in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, thèse de doctorat en histoire, M. R. McVaugh (dir.), University of North Carolina, 2006 ; LUTTRELL A. et NICHOLSON H. (dir.), *Hospitaller Women in the Middle Ages*, Cornwall, Ashgate, 2006 ; AGLIETTI M. (dir.), *Nobildonne, monache e cavaliere dell'Ordine di Santo Stefano. Modelli e strategie femminili nella vita pubblica della Toscana granducale*, Pise, Edizioni ETS, 2009.



4. DE AYALA MARTÍNEZ C., « Espiritualidad y práctica religiosa entre las Órdenes Militares. Los orígenes de la espiritualidad militar », I. C. FERREIRA FERNANDES (dir.), *As Ordens Militares...*, op. cit., p. 139-172.
5. VENARD M. (dir.), *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, t. 8 de J.-M. MAYEUR, C. PIETRI, A. VAUCHEZ et M. VENARD (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1992 ; FRAGNITO G., « Gli ordini religiosi tra Riforma e Controriforma », M. ROSA (dir.), *Clero e società nell'Italia moderna*, Bari, Laterza, 1992, p. 146-167 ; HAYDEN J. M. et GREENSHIELDS M. R., « Les réformations catholiques en France : le témoignage des statuts synodaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48-1, 2001, p. 5-29 ; LE GALL J.-M., *Les moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001 ; *Id.*, « Réformer l'Église catholique aux XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles : restaurer, rénover, innover ? », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 56, 2003, p. 61-75 ; PRODI P., *Christianisme et monde moderne. Cinquante ans de recherches*, Paris, Gallimard, 2012 ; *Id.*, *Storia moderna o genesi della modernità ?*, Bologne, Il Mulino, 2013.
6. HENDERSON J., *The Renaissance Hospital. Healing the Body and Healing the Soul*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2006.
7. BROGINI A. et GHAZALI M., « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de La Goulette au XVI<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, t. 70-1, 2005, p. 9-43.
8. SCHALK E., *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500 – vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, p. 13-14.
9. BROGINI A., « L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au Ponant durant le premier XVI<sup>e</sup> siècle. D'une frontière offensive à une frontière défensive », A. FUESS et B. HEYBERGER (dir.), *La frontière méditerranéenne du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Échanges, circulations et affrontements*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 163-180.
10. LE GALL J.-M., *Les moines au temps des Réformes...*, op. cit.
11. JOSSERAND P., « L'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques », C. DE AYALA MARTÍNEZ et F. NOVOA PORTELA (dir.), *Le Glaive et la Croix. Templiers, Hospitaliers, chevaliers Teutoniques et autres ordres militaires du Moyen Âge*, Paris, Mengès, 2005, p. 167-183.
12. AOM, *Liber Conciliorum* [LC], 85, fol. 140 v<sup>o</sup>, 13 novembre 1534 ; AOM, LC, 86, fol. 12 v<sup>o</sup>, 7 décembre 1535 ; fol. 88 v<sup>o</sup>, 5 juillet 1539 ; fol. 93 v<sup>o</sup>, 26 septembre 1539 ; fol. 95 r<sup>o</sup>, 16 octobre 1539.
13. O'MALLEY G., *The Knights Hospitaller of the English Langue, 1460-1565*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 215-216.
14. AOM, LC, 86, fol. 112 r<sup>o</sup>, 12 janvier 1541.
15.  *Ibid.*, fol. 51 r<sup>o</sup>, 13 décembre 1536 ; fol. 124 r<sup>o</sup>, 3 mars 1542. Birgù est l'ancienne ville du couvent, que les Hospitaliers abandonnent au profit

de La Valette en 1571.

16. AOM, LC, 87, fol. 43 r<sup>o</sup>, 1<sup>er</sup> septembre 1544.

17. BM Aix-en-Provence, ms. 1094, *Relazione degl'Inquisitori che furono delegati nell'isola di Malta*, non folioté, non daté.

18. AOM, LC, 88, fol. 52 v<sup>o</sup>, 28 mars 1550.

19. AOM, LC, 89, fol. 25 r<sup>o</sup>, 5 novembre 1554.

20. AOM, LC, 88, fol. 154 v<sup>o</sup>, 4 mai 1553.

21. AOM, LC, 91, fol. 64 v<sup>o</sup>, 16 mars 1562.

22. LE GALL J.-M., « Rénover l'Église catholique aux XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles... », art. cit., p. 66.

23. ASV, SS Malta, 103, fol. 216 r<sup>o</sup>-221 r<sup>o</sup>, 30 novembre 1578.

24. FRAGNITO G., « Gli ordini... », art. cit., p. 181-182 ; TANTURRI A., « Ordres et congrégations enseignants à l'époque de la Contre-Réforme : Barnabites, Somasques, Scolopes », *Revue historique*, n<sup>o</sup> 660, 2011, p. 814-815.

25. ZARRI G., « La clôture des religieuses et les rapports de genre dans les couvents italiens (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècles) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n<sup>o</sup> 26, 2007, p. 38-39.

26. AOM, *Ruoli presentati ai Capitoli Generali*, 310, fol. 74 r<sup>o</sup>, 2 mai 1612.

27. *Ibid.*, fol. 92 v<sup>o</sup>, 2 mai 1612.

28. *Ibid.*, fol. 107 r<sup>o</sup>, 2 mai 1612.

29. BRUNET S., « Les prêtres des campagnes de la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la grande mutation », *Dix-septième siècle*, n<sup>o</sup> 234, 2007, p. 50.

30. ROCHE D., *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1989 ; PARESYS I., « Le noir est mis. Les Puys d'Amiens, ou le paraître vestimentaire des élites urbaines à la Renaissance », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n<sup>o</sup> 56-3, 2009, p. 66-91 ; CASSAGNES-BROUQUET S. et DOUSSET-SEIDIN C., « Genre, normes et langage du costume », *Clio. Histoire, femmes et société*, n<sup>o</sup> 36, 2012, p. 15-16.

31. AOM, LC, 91, fol. 65 v<sup>o</sup>, 4 avril 1562 ; fol. 181 v<sup>o</sup>, 14 février 1567.

32. AOM, *Ruoli presentati ai Capitoli Generali*, 310, fol. 198 r<sup>o</sup>, 12 mai 1631.

33. AOM, LC, 93, fol. 100 v<sup>o</sup>, 26 décembre 1572 ; AOM, LC, 95, fol. 33 r<sup>o</sup>, 1<sup>er</sup> novembre 1577.

34. AOM, LC, 88, fol. 107 v<sup>o</sup>, 3 février 1551.

35. AOM, LC, 97, fol. 114 v<sup>o</sup>-115 r<sup>o</sup>, 9 novembre 1587.

36. AOM, LC, 94, fol. 18 r<sup>o</sup>, 7 août 1574.



37. AOM, LC, 96, fol. 86 v<sup>o</sup>, 20 novembre 1582.
38. AOM, LC, 97, fol. 118 r<sup>o</sup>, 18 janvier 1588.
39. AOM, LC, 89, fol. 10 v<sup>o</sup>-12 r<sup>o</sup>, 5 juillet 1554 ; AOM, LC, 95, fol. 56 v<sup>o</sup>, 26 février 1577.
40. AOM, LC, 92, fol. 187 v<sup>o</sup>, 30 janvier 1570 ; AOM, LC, 97, fol. 131 r<sup>o</sup>-131 v<sup>o</sup>, 30 avril 1588 ; AOM, LC, 99, fol. 94 r<sup>o</sup>, 11 juillet 1596 ; AOM, LC, 107, fol. 62 v<sup>o</sup>-63 r<sup>o</sup>, 15 mars 1622.
41. AOM, LC, 88, fol. 139 r<sup>o</sup>, 22 décembre 1551.
42. AOM, LC, 92, fol. 50 v<sup>o</sup>, 30 décembre 1567 ; fol. 67 v<sup>o</sup>, 2 avril 1568.
43. AOM, LC, 88, fol. 107 v<sup>o</sup>, 3 février 1551 ; fol. 150 r<sup>o</sup>, 14 avril 1553.
44. GAY J.-P., « La théologie morale dans le pré : la casuistique du duel dans l'affrontement entre laxisme et rigorisme en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, t. 24-2, 2005, p. 173.
45. AOM, LC, 91, fol. 74 v<sup>o</sup>, 21 juillet 1562.
46. AOM, LC, 92, fol. 67 v<sup>o</sup>, 2 avril 1568.
47. *Ibid.*, fol. 117 r<sup>o</sup>, 12 janvier 1569.
48. AOM, LC, 95, fol. 275 r<sup>o</sup>, 29 août 1581.
49. AOM, LC, 115, fol. 62 v<sup>o</sup>, 23 juillet 1645.
50. NASSIET M., *La violence, une histoire sociale (France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011 ; MUCHEMBLED R., *Une histoire de la violence*, Paris, Seuil, 2008.
51. BOURQUIN L., « La noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle et ses cadets », *Dix-septième siècle*, n<sup>o</sup> 249, 2010, p. 654.
52. AOM, LC, 110, fol. 46 r<sup>o</sup>, 15 novembre 1630.
53. AOM, LC, 112, fol. 26 r<sup>o</sup>, 2 avril 1637. Les Auberges sont de grands bâtiments où les frères logent, mangent et vivent. Chaque Langue a sa propre Auberge.
54. AOM, *Ruoli presentati al Capitolo Generale*, 311, fol. 87 r<sup>o</sup>-88 r<sup>o</sup>, 12 mai 1631.
55. BROGINI A., « Malte et l'œuvre hospitalière de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à l'époque moderne », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 118-1, 2006, p. 81-96.
56. . AOM, *Registres des Chapitres-généraux*, 291, fol. 46 r<sup>o</sup>-46 v<sup>o</sup>, chapitre général de 1583.
57. AOM, LC, 99, fol. 74 r<sup>o</sup>, 28 mars 1596.
58. AOM, LC, 109, fol. 195 v<sup>o</sup>-197 r<sup>o</sup>, 1<sup>er</sup> juin 1629.
59. AOM, *Libri Conciliorum Status* [LCS], 262, fol. 65 r<sup>o</sup>, 19 décembre 1676.



60. DEMURGER A., *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes (1050-1307)*, Paris, Tallandier, 2013, p. 142-144.
61. BM Aix-en-Provence, ms. 1094, *Relatione dell'isola di Malta*, non folioté.
62. AOM, LC, 105, fol. 38 r°, 31 janvier 1614.
63. AOM, LCS, 257, fol. 179 v°-180 r°, 25 septembre 1644.
64. AOM, LCS, 259, fol. 71 v°-72 v°, 28 juin 1653.
65. ASV, SS Malta, 5, fol. 120 r°, 3 septembre 1596.
66. AIM, Corr. 2, fol. 263 r°, 29 décembre 1612.
67. AIM, Corr. 3, fol. 111 r°, 8 avril 1615.
68. FONTENAY M., *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant*, Paris, Classiques Garnier, 2010 (réédition remaniée d'anciens articles).
69. BM Aix-en-Provence, ms. 1094, *Relazione della Religione Gerosolomitana di Malta*, non folioté.
70. AOM, LC, 102, fol. 57 r°, 13 juin 1607.
71. JOSSEYRAND P., « *In servitio Dei et domini regis. Les Ordres Militaires du royaume de Castille et la défense de la Chrétienté latine : frontières et enjeux de pouvoir (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)* », C. DE AYALA MARTÍNEZ, P. BURESI, P. JOSSEYRAND (dir.), *Identidad y representacion de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, Madrid, Casa de Velázquez – Universidad Autónoma de Madrid, 2001, p. 99.

## Auteur

**Anne Brogini**

**Maître de conférences en histoire moderne à l'université de Nice-Sophia Antipolis, habilitée à diriger des recherches. Elle est spécialiste de la Méditerranée occidentale dans la première modernité et des relations guerrières, commerciales, culturelles et**



**religieuses entre chrétiens et musulmans. Elle travaille notamment sur l'Ordre de Malte en tant qu'ordre monastique et nobiliaire au temps de la Réforme catholique. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages tels que *Malte, frontière de chrétienté, 1530-1670* (Rome, 2006) ; *Des marges aux frontières. Les puissances et les îles en Méditerranée occidentale* (Paris, 2010) ; *1565, Malte dans la tourmente. Le « Grand Siège » de l'île par les Turcs* (Paris, 2011) ; *La Méditerranée au prisme des rivages. Menaces, protections, aménagements en Méditerranée occidentale, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles* (Paris, 2015) ; *Les Hospitaliers et la mer, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Clermont-Ferrand, 2015).**

*Du même auteur*

**Malte, frontière de chrétienté  
(1530-1670), Publications de**





**l'École française de Rome,  
2005**

**Une noblesse en Méditerranée,  
Presses universitaires de  
Provence, 2017**

**Chapitre VIII. Le Saint-Office,  
garant de la frontière religieuse  
*in Malte, frontière de  
chrétienté (1530-1670),*  
Publications de l'École  
française de Rome, 2005**

**Tous les textes**

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont sous **Licence OpenEdition Books**, sauf mention contraire.

**Référence électronique du chapitre**

BROGINI, Anne. *Un clergé régulier en frontière chrétienne : L'Ordre de Malte au temps des Réformes (1530-1660)* In : *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016 (généralisé le 19 décembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/47269>>. ISBN : 9782753555914. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.47269>.

**Référence électronique du livre**

LÉONARD, Julien (dir.). *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016 (généralisé le 19 décembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/47260>>. ISBN : 9782753555914. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.47260>.

Compatible avec Zotero





## Prêtres et pasteurs

### Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)

*Ce livre est recensé par*

Pierre-Jean Souriac, *Chrétiens et sociétés*, mis en ligne le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/chretienssocietes/4251> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.4251>

